

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1397

20 juillet 2006

SOMMAIRE

1906 S.A., Esch-sur-Alzette	67034	Euromedia Luxembourg One S.A., Luxembourg	67043
Advent New Age Holding, S.à r.l., Luxembourg	67035	Fidelia, S.à r.l., Bridel	67016
Aere Gipser, S.à r.l., Munsbach	67010	Fingames S.A., Luxembourg	67019
Aeronexions, S.à r.l., Luxembourg	67016	FMP (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	67030
Alexander J Davies, S.à r.l., Luxembourg	67010	Fortis Real Estate Luxembourg S.A., Luxembourg	67013
Almatis Capital Holdings, S.à r.l., Luxembourg	67020	Foyer International S.A., Leudelange	67042
Almatis Capital Holdings, S.à r.l., Luxembourg	67026	Grands Crus Selection S.A., Howald	67033
Artes Holding S.A., Luxembourg	67043	Groupe Luxembourgeois d'Education Nouvelle, A.s.b.l., Bridel	67017
Asia Industrial Holdings, S.à r.l., Luxembourg	67031	HellermannTyton Beta, S.à r.l., Luxembourg	67028
Asia Industrial Holdings, S.à r.l., Luxembourg	67032	Hyposwiss Fund Management Company S.A., Lu- xembourg	67047
Au Bon Marché, S.à r.l., Dudelange	67014	Ideal Invest Sicav, Luxembourg	67015
Beltxnea S.A., Luxembourg	67042	IPN Services, S.à r.l., Luxembourg	67045
Benedu Holding S.A., Luxembourg	67033	Kerschmeyer Constructions, S.à r.l., Waldbre- dimus	67041
Bouvier Properties, S.à r.l., Luxembourg	67056	Kidde Luxembourg Finance, S.e.n.c., Luxembourg	67019
Brossia Investments, S.à r.l., Luxembourg	67043	Lenrec Holding S.A., Luxembourg	67033
Caribe Holding S.A., Luxembourg	67016	Luxcomputer, S.à r.l., Luxembourg	67012
Casalva S.A., Luxembourg	67027	Mausen & Fils travaux et services agricoles S.C., Wahl	67011
Casalva S.A., Luxembourg	67027	MK Luxinvest S.A., Luxembourg	67042
Casalva S.A., Luxembourg	67027	Omnia Fin S.A., Senningerberg	67033
Chaussures Ries, S.à r.l., Berbourg	67043	Omnium de Participations Holding International - OPHIR S.A., Luxembourg	67016
Code Bar, S.à r.l., Diekirch	67029	Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A., Luxembourg	67048
Communication One Luxembourg, S.à r.l., Lu- xembourg	67047	Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A., Luxembourg	67050
(La) Comodonna S.A.H., Strassen	67012	Sonesta S.A., Luxembourg	67015
Cordonnerie Camy, S.à r.l., Luxembourg	67034	Texto International Holding S.A., Luxembourg	67027
Direct Mezzanine 2006 Onshore, S.à r.l., Luxem- bourg	67050	Tilinvest S.A., Luxembourg	67041
Dreadnought Investments Limited, S.à r.l., Lu- xembourg	67048	Trans-Sud, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	67034
E.V.R. Endovascular Researches S.A., Luxembourg	67043	Valeres Konstruktioun S.A., Contern	67015
Eingler International, S.à r.l., Luxembourg	67048	Walk 2, S.à r.l., Luxembourg	67028
Elitek S.A., Luxembourg	67042	Wincrea Promotion S.A., Luxembourg	67014
Energus Trading S.A., Luxembourg	67013	Xenon Holding S.A., Luxembourg	67019
EPI Q2 Mönchen, S.à r.l., Luxembourg	67030	Yandes S.A., Luxembourg	67014
EPI Q2 Münster Management, S.à r.l., Luxem- bourg	67028	Zilimplan, G.m.b.H., Luxembourg	67044
EPI Trinity (Finland), S.à r.l., Luxembourg	67014		
Erkan - Immobilière S.A., Luxembourg	67026		
EUROHYPO Europäische Hypothekenbank S.A., Senningerberg	67010		

EUROHYPO EUROPÄISCHE HYPOTHEKENBANK S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
H. R. Luxemburg B 30.469.

Ordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft vom 18. April 2006

Am 18. April 2006, 11.00 Uhr, sind die Aktionäre der EUROHYPO EUROPÄISCHE HYPOTHEKENBANK S.A. am Sitz der Gesellschaft zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. In der Versammlung wurde unter anderem beschlossen,

- Herrn Hermann Vogt, Bereichsleiter Public Finance der EUROHYPO AG, wohnhaft in 64807 Dieburg, Burgweg 45A, Bundesrepublik Deutschland, geboren in Darmstadt am 17. Oktober 1960, mit Wirkung vom 18. April 2006 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2011 zum Mitglied des Verwaltungsrats zu bestellen.

- Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird von vier auf fünf zu erhöhen und das Mandat von Herrn Wolfgang Groth, Bereichsleiter Public Finance/Global Markets/Treasury der EUROHYPO AG, wohnhaft in 54456 Tawern, Onsdorfer Straße 27A, Bundesrepublik Deutschland, geboren in Ludwigsburg am 14. Oktober 1954, als Mitglied des Verwaltungsrats bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2011 zu verlängern.

Senningerberg, den 18. April 2006.

EUROHYPO EUROPÄISCHE HYPOTHEKENBANK S.A.

W. Siemann / J.-L. Spetz

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041936//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

AERE GIPSER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 99.792.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(041989/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

ALEXANDER J DAVIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 38.696.

Procès-verbal de la réunion des associés tenue au siège social, le 18 avril 2006

Liste de présence:

M. Jeffrey Davies 499 parts

M. Marc Davies 1 part

Total 500 parts représentant 100% du capital souscrit

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social

Il est d'abord constaté que tous les Associés sont présents, de sorte qu'il a pu être fait abstention des convocations d'usage. Tous les associés présents reconnaissent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. L'assemblée, valablement convoquée, est habilitée à voter sur les points portés à l'ordre du jour.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés décident, à l'unanimité des 500 voix, de transférer le siège social à:
7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

J. Davies / M. Davies

Associé / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042288/520/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

MAUSEN & FILS TRAVAUX ET SERVICES AGRICOLES, Zivilrechtliche Gesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8838 Wahl, 2, Kinnekshaff.

H. R. Luxemburg E 3.133.

 —
STATUTEN

Sind erschienen:

1) Madame Mausen-Ney Anny, née le 8 janvier 1951 à Luxembourg, L-8838 Wahl - 2, Kinnekshaff;

2) Monsieur Mausen Georges, né le 2 octobre 1982 à Ettelbrück, L-8838 Wahl - 2, Kinnekshaff.

Die genannten Personen gründen eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, wie folgt:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche dem Gesetz von 1915 über die Zivil- und Handelsgesellschaften und den Bestimmungen der Artikel 1832 bis 1873 des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung von landwirtschaftlichen Arbeiten für Dritte, im weitestem Sinne.

Art. 3. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet MAUSEN & FILS TRAVAUX ET SERVICES AGRICOLES.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8838 Wahl - 2, Kinnekshaff.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt tausend Euro (EUR 1.000,-), eingeteilt in zehn (10) Anteile von je hundert Euro (EUR 100,-).

Das Einbringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tag der Aufforderung zur Einzahlung.

Art. 7. Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschafter übertragbar.

Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafters auf dieses Vorkaufsrecht, wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

Art. 8. Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafters. Jedoch müssen Letztere innerhalb von drei Monaten vom Tode an, eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen Geschäftsführer vertreten, deren Befugnisse durch die Generalversammlung festgelegt werden. (Mausen Georges)

Art. 10. Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheissen werden, welche auch über die Verwendung des Gewinns beschliessen. Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter am Kapital.

Art. 11. Eine ordentliche Generalversammlung findet rechtens im ersten Semester eines jeden Jahres statt, um über die Bilanz und das Resultat des verflossenen Jahres und den Übertragungswert der Anteile gemäss Artikel 7 der Satzung zu befinden.

Eine Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafters so oft zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt.

Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschliesst mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

Art. 12. Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschliesst.

Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile

Die Gesellschaftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

1) Madame Mausen-Ney Anny	5 Anteile
2) Monsieur Mausen Georges	5 Anteile
Total	10 Anteile

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt so dass der Betrag von tausend Euro (EUR 1.000,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend haben sich die Komparenten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf ein (1) festgesetzt.
2. Zu Geschäftsführer wird ernannt:
 - a) Mausen Georges.
3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-8838 Wahl - 2, Kinnekshaff.
4. Die Gesellschaft verpflichtet sich durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wahl, am Datum wie eingangs erwähnt.

A. Mausen-Ney / G. Mausen.

Enregistré à Diekirch, le 9 mai 2006, réf. DSO-BQ00107. – Reçu 393 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(940634//72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mai 2006.

LUXCOMPUTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 5, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 110.215.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

SOFINTER S.A

Signature

(041988/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

LA COMODONNA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 33.358.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social, le 23 mars 2006

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre fin au mandat de Monsieur Fouad Ghozali, Administrateur et Administrateur-délégué.
L'Assemblée décide de mettre fin au mandat de Madame Virginie Feld, Administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission du Commissaire, Monsieur Willem Van Cauter, Réviseurs d'entreprises.

Troisième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme Administrateurs remplaçants, Madame Marie Immacolata Florange, née le 28 août 1965 à Moyeuve-Grande et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, et Monsieur Jean-Michel Schlinquer, né le 1^{er} février 1967 à Thionville (France), et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Les mandats des Administrateurs remplaçants prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2012.

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de reconduire le mandat de l'Administrateur Madame Carla Maria Alves, son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Il n'est pas prévu de nommer un Administrateur-délégué.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme Commissaire, la S.à r.l. VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO, avec adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait analytique, délivré aux fins de l'enregistrement et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMODONNA S.A.H.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041976//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

67013

ENERGUS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R. C. Luxembourg B 78.642.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 avril 2006

Tous les Administrateurs étant présents, le Conseil prend les résolutions suivantes, chaque fois à l'unanimité des voix:

Première résolution

Est élu Président M. Guy Soursac, retraité, domicilié au 4, rue de l'Eglise, F-57650 Fontoy.

Deuxième résolution

Est nommé Administrateur-délégué M. Eric Vanmansart, administrateur de société, domicilié au 128, route de Bouillon, B-6700 Arlon.

Troisième résolution

Est nommée Directrice Mme Yvette Chosseler, employée, domiciliée au 4, rue de l'Eglise, F-57650 Fontoy.

Quatrième résolution

Les pouvoirs sont fixés comme suit:

- a) La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'Administrateur-délégué, sans limitation.
- b) Pour la gestion journalière des affaires:

La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 100.000 EUR (cent mille euros) par la seule signature de la Directrice.

c) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son Président ou de l'Administrateur-délégué.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 28 avril 2006

L'assemblée acte les démissions suivantes:

- d'administrateurs: M. Jacquot Schwertzer et Mme Nathalie Maier, avec effet immédiat,
- d'administrateur-délégué: M. Jacquot Schwertzer, avec effet immédiat.

L'assemblée élit administrateurs pour un an:

- Mme Yvette Chosseler, employée, domiciliée au 4, rue de l'Eglise, F-57650 Fontoy,
- M. Guy Soursac, retraité, domicilié au 4, rue de l'Eglise, F-57650 Fontoy,
- M. Eric Vanmansart, domicilié au 128, route de Bouillon, B-6700 Arlon, demeurant administrateur.

E. Vanmansart

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041964//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

FORTIS REAL ESTATE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 87.638.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le jeudi 30 mars 2006, à 11.30 heures

(...) L'Assemblée a pris entre autres à l'unanimité la résolution suivante:

5. A l'unanimité, l'Assemblée décide de renouveler pour une période d'une année le mandat de Commissaire de H.R.T. REVISION, S.à r.l.

(...)

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour extrait conforme

M. Baugniet

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042036/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

67014

AU BON MARCHÉ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 8.743.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 mai 2006.

J. Gutenkauf

Gérant

(041994//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

YANDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 94.199.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YANDES S.A., Société Anonyme

Signature

(041999//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

WINCRA PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 59.493.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

WINCRA PROMOTION S.A.

Signature

(042010//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

EPI TRINITY (FINLAND), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 590.150.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 96.947.

Par résolution en date du 11 avril 2006, l'associé unique de la société EPI TRINITY (FINLAND), S.à r.l. a pris les décisions suivantes:

- Démission de Monsieur Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD, Londres, Royaume-Uni, de son poste de gérant de la société EPI TRINITY (FINLAND), S.à r.l. avec effet au 11 avril 2006.

- Démission de Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son poste de gérant de la société EPI TRINITY (FINLAND), S.à r.l. avec effet au 11 avril 2006.

- Nomination de Monsieur Ronald Seacombe, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD, Londres, Royaume-Uni, au poste de gérant de la société EPI TRINITY (FINLAND), S.à r.l. avec effet au 11 avril 2006 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Yves Barthels, avec adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au poste de gérant de la société EPI TRINITY (FINLAND), S.à r.l. avec effet au 11 avril 2006 et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Bruno Bagnouls,
- Monsieur Ronald Seacombe,
- Monsieur Yves Barthels.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042289/581/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

67015

SONESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.222.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 mars 2006

2. La démission de Mesdames Jeanne Piek, Elisabeth Antona de leurs postes d'administrateur et de Monsieur Jean Faber de son poste d'administrateur et administrateur-délégué est acceptée. Sont nommés nouveaux administrateurs Madame Sylvie Theisen, consultant, Madame Eliane Irthum, employée privée, toutes deux demeurant professionnellement à Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, et Monsieur Daniel Luigi Severoni, administrateur de sociétés, professionnellement demeurant à CH-6901 Lugano, Via S. Balestra 7.

3. La démission de Monsieur Didier Kirsch de son mandat de commissaire aux comptes est acceptée. Est nommé nouveau commissaire aux comptes Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises demeurant à Ettelbruck.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sortants venant, de toutes façons, à échéance en 2006, il a été décidé que les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

5. Le siège social de la société est transféré du 15, boulevard Roosevelt, Luxembourg au 49, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

6. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à la nomination de Madame Sylvie Theisen en tant qu'administrateur-délégué à la gestion journalière de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 22 mars 2006

Madame Sylvie Theisen, consultant, avec résidence professionnelle au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est nommée administrateur-délégué à la gestion journalière de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Pour extrait sincère et conforme

SONESTA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042016/788/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

VALERES KONSTRUKTIOUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 81.984.

Par la présente, je vous fais part de ma démission de la fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué de votre société.

Le 12 mai 2006.

A.J.F. Deckers.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03755. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(042021//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

IDEAL INVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.262.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2006

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Martin Stürner, Président (résidant professionnellement à D-61440 Oberursel, 2, Adenauerallee);

Thomas Amend (résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall);

Fernand Reiners (résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue).

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. (ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042045/007/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

CARIBE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.749.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 9 juin 2004

La démission de la société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes, est acceptée. Est nommé nouveau Commissaire aux Comptes Monsieur Fons Mangen, né le 17 juin 1958 à Ettelbrück, demeurant au 147, rue de Warken, Etteibrück. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Pour extrait conforme et sincère

CARIBE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042022/788/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

AERONEXIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 111.580.

Il résulte de la réunion des associés du 18 avril 2006 que le siège social est transféré comme suit: de L-1637 Luxembourg, rue Goethe, 43 à L-1635 Luxembourg, allée Léopold Goebel, 87.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042040/752/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

FIDELIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8160 Bridel, 14, rue Mathias Perrang.
R. C. Luxembourg B 91.660.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Signature.

(042075//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

OMNIUM DE PARTICIPATIONS HOLDING INTERNATIONAL - OPHIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 54.455.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2006

1. Le mandat des administrateurs:

- Monsieur Bruno Fauque, directeur financier, né le 4 janvier 1965 à Suresnes (France), demeurant à F-57000 Metz (France), 7bis, rue des Trois Boulangers;

- Monsieur François Fauque, directeur financier, né le 5 avril 1962 à Suresnes (France), demeurant à L-1914 Luxembourg, 3, rue Lamartine;

- Monsieur Antoine Fauque, directeur immobilier, né le 2 septembre 1963 à Suresnes (France), demeurant à F-92400 Courbevoie (France), 22/24, rue de Bitche;

est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de 2007.

2. Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes annuels de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042092/280/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

GROUPE LUXEMBOURGEOIS D'EDUCATION NOUVELLE , Association sans but lucratif.

Siège social: L-8128 Bridel, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg F 1.537.

STATUTS

Les soussignés ont convenu de créer entre eux une association sans but lucratif (A.s.b.l.) régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les statuts ci-après

Constitution - Dénomination - Siège - Objet

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif est dénommée GROUPE LUXEMBOURGEOIS D'EDUCATION NOUVELLE, A.s.b.l. et fait partie du LIEN INTERNATIONAL D'EDUCATION NOUVELLE.

Art. 2. Le siège social est établi à Bridel.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet:

- l'organisation de réunions, de stages au niveau local et national pour inventer et vivre ensemble des démarches de construction de savoirs;
- la mise en réseau d'enseignants et d'enseignantes, de parents et de personnes actives dans les secteurs psycho-médico-sociaux partageant les idées et pratiques de l'Education nouvelle;
- le dialogue et la coopération avec les ministères, les instituts de formation, les syndicats, les associations pour que ceux-ci soient à l'écoute des préoccupations et réalisations d'Education Nouvelle.

L'association est neutre au point de vue politique, idéologique et confessionnel, et ceci conformément aux dispositions prévues par le règlement grand-ducal du 17 février 1987 et de tout autre règlement grand-ducal et/ou loi y relatif;

Art. 5. L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Composition - Admission - Exclusion - Cotisation

Art. 6. Peut être membre de l'association toute personne physique, qui déclare adhérer aux présents statuts.

L'assemblée générale approuve la liste des membres.

Le nombre des membres ne peut être inférieur à trois.

Peuvent être nommés membres d'honneur par le conseil d'administration les personnes soutenant l'association ou promouvant ses buts. Les membres d'honneur jouissent, à l'exception du droit de vote, des mêmes droits que les membres. La qualité de membre d'honneur peut être retirée par le conseil d'administration.

Art. 7. Le conseil d'administration de l'association statuera sur toute demande d'admission.

Art. 8. Les conditions de démission et d'exclusion des membres de l'association sont déterminées à l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. Quiconque ne paie pas sa cotisation endéans les 90 jours sera considéré comme démissionnaire.

L'exclusion d'un membre est possible suivant les conditions du présent article à l'égard des membres qui contreviennent aux présents statuts ou qui nuisent de quelque manière que ce soit au bon fonctionnement de l'association ou encore à sa réputation.

Art. 9. L'exclusion des membres est prononcée par le conseil d'administration selon les conditions de l'article 12 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 10. Les membres payent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Le maximum de la cotisation ne peut dépasser la somme de 50 euros.

Art. 11. Les ressources de l'association se composent notamment:

- des cotisations des membres;
- des dons ou legs faits en sa faveur (en espèces ou en nature);
- des subsides et subventions d'organismes publics ou privés et de toutes autres provenances légales; des intérêts et revenus généralement quelconques.

Cette énumération n'est point limitative.

Art. 12. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social.

Le mode de nomination et les pouvoirs du conseil d'administration

Art. 13. L'association est administrée par un conseil d'administration qui gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Art. 14. Le conseil d'administration est composé par trois membres effectifs au moins et quinze membres effectifs au maximum.

Art. 15. Les membres du conseil d'administration sont élus parmi les membres par l'assemblée générale à la majorité simple des voix.

Art. 16. Les membres sortants sont rééligibles.

Entre deux assemblées générales, le conseil d'administration peut coopter des membres à la majorité des voix, ces membres cooptés n'ont pas un droit de vote.

Art. 17. Le conseil d'administration présente chaque année le rapport détaillé des activités, de la trésorerie et le rapport de la Commission de Surveillance à l'assemblée générale.

Art. 18. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par trimestre. Il est convoqué par son secrétaire sur la demande du président ou d'un autre tiers de ses membres.

Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents.

En cas d'absence du président, celui-ci sera remplacé par le vice-président, sinon par le membre le plus âgé présent. Il sera tenu un registre des rapports du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Le membre du conseil d'administration qui est absent à plus que trois réunions consécutives sans excuse, sera considéré comme démissionnaire.

Art. 19. Pour des questions d'ordre personnel et/ou sur demande d'un membre du conseil d'administration ledit conseil pourra procéder à un vote à bulletin secret.

Art. 20. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers qui adhère aux buts de l'association.

Sauf autre décision contraire, le président représente le conseil d'administration.

Le président signe, conjointement avec le (les) secrétaire(s) toutes les pièces qui engagent la responsabilité de l'association.

Le conseil d'administration gère les finances de l'association et en dispose à charge d'en rendre compte annuellement à l'assemblée générale.

Art. 21. Les droits, obligations, pouvoirs ainsi que la responsabilité des membres du conseil d'administration sont réglés par les articles 13,14 de la loi du 21 avril 1928 régissant les, A.s.b.l.

Art. 22. Les fonctions de membre du conseil d'administration sont honorifiques.

Assemblée générale

Les attributions, le mode de convocation de l'assemblée générale et les conditions de publication des résolutions.

Art. 23. L'assemblée générale a lieu une fois par an. Elle doit se réunir pendant le premier trimestre de l'année.

Art. 24. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration en fonction.

Les convocations se font par écrit (lettre.) au moins 7 jours ouvrables avant la date fixée par courrier simple ou électronique.

La convocation contient nécessairement l'ordre du jour.

Art. 25. Le conseil d'administration peut à tout moment convoquer une assemblée générale (attention: il ne s'agit pas d'une assemblée générale extraordinaire mais d'une assemblée générale ordinaire convoquée de façon extraordinaire. En effet, une assemblée générale extraordinaire suppose une modification des statuts !).

Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée générale extraordinaire.

Le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale à la demande de 20% des membres actifs.

Art. 26. Elle nomme et révoque les membres du conseil d'administration ainsi que les deux réviseurs de caisse.

Elle approuve les budgets et comptes présentés par le trésorier, après avoir entendus les réviseurs de caisse en leur avis.

Elle est compétente pour voter la dissolution de l'association ainsi que pour modifier les statuts, le tout conformément à la loi du 21 avril 1928.

Art. 27. L'exclusion d'un associé ne peut être prononcée que dans les cas prévus par les statuts et par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Tous les membres ont un droit de vote égal (une voix), et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

En ce qui concerne les modifications des statuts et les modifications portant sur un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, il y a lieu de référer aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.

Les résolutions ne peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour.

Les membres peuvent se faire représenter par un autre membre ayant le droit de vote (ou par un tiers).

Art. 28. Le rapport de l'assemblée générale, porte la signature du président et du secrétaire, ou de son remplaçant. Tout membre peut prendre connaissance des procès-verbaux ou rapports des réunions de l'assemblée au siège social.

Art. 29. Toute modification statutaire doit être publiée dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Autres dispositions

Art. 30. L'année sociale commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Par dérogation à ce qui précède la première année sociale commence le jour de la signature des présents et se termine le 31 décembre.

Art. 31. En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant, après extinction du passif, sera versé au profit d'un organisme poursuivant un but similaire.

Art. 32. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations.

Les membres Fondateurs:

Biltgen Laurent 178, rue de Belvaux, L-4026 Esch-sur-Alzette;
Diederich Pascale 3, rue des Jardins, L-3393 Roedgen;
Elcheroth Sylvie 21, rue de Hagen, L-8381 Kleinbettingen;
Kiesch Simone 2A, rue du Cimetière, L-7313 Heisdorf;
Langers Christian 12, rue des Tisserands, L-4999 Schouweiler;
Meyers Christian 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg;
Scuto Denis 27, rue du Ruisseau, L-4499 Limpach;
Schmit Claude 14, Medernacherstrooss, L-9186 Stegen;
Weiler Pascale 27, rue du Ruisseau, L-4499 Limpach.

Luxembourg, le 13 février 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03997. – Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042580//134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

XENON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 21, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 35.857.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2006

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes annuels de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042096/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

FINGAMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 74.923.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 avril 2006

- Le conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Augusto Pagani.
- Nomination par cooptation de Monsieur Philippe Vanderhoven, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042254/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Capital social: USD 141.484.711.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 95.885.

Lors de la résolution circulaire signée en date du 14 juin 2005, les associés de la société KIDDE LUXEMBOURG FINANCE S.e.n.c., ont décidé de terminer l'exercice social commencé le 30 décembre 2004 en date du 14 juin 2005.

Exceptionnellement, l'exercice social commencera le 15 juin 2005 et se terminera le 30 novembre 2005.

Le prochain exercice social se tiendra du 1^{er} décembre 2005 au 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06842. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042283/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

ALMATIS CAPITAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 113.026.

In the year two thousand five, the sixteenth day of December.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ALMATIS CAPITAL HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyes in L-2636 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company has been incorporated on 12 December 2005 pursuant to a deed of Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

RHONE PARTNERS II, L.P., a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., registered with the Delaware Secretary of State under number 020367366-3534147,

represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 15, 2005,

RHONE OFFSHORE PARTNERS II, L.P., a limited partnership formed under the Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, with registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies, Cayman Islands under number CR-13617,

represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 15, 2005,

RHONE GERMAN PARTNERS II, GmbH & Co.KG, a limited partnership formed under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at c/o Pöllath + Partner, Kardinal-Faulhaber-Strasse 10, 80333 Munich, Germany, registered with Amtsgericht München, Registergericht under number HRA 80159,

represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 15, 2005,

RHONE CO-INVESTMENT II, L.P., a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., registered with the Delaware Secretary of State under number 030364805-3665510,

represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 15, 2005,

ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD, a non share capital corporation incorporated under the laws of the State of Ontario, with registered office at 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, Canada M2M 4H5, registered with the State of Ontario under number 0345785,

represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 15, 2005,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that five hundred (500) shares of the Company having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Creation of two classes of shares, the Class A shares and the Class B shares, and classification of the existing shares of the Company as Class A shares and class B shares.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,237,500) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, to one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000), by way of the issue of forty-two thousand two hundred eighteen (42,218) new Class A shares and seven thousand two hundred eighty-two (7,282) Class B Shares of the Company, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

4. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 3 above.

5. Amendment of article 5.1, 5.3, 5.4, 13.3, 13.4, 15.3 and 16.2 of the articles of association of the Company (the Articles).

6. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Winandy and any employee of BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

7. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create two classes of shares, the Class A shares and the Class B shares and to classify the existing shares of the Company as Class A shares and Class B shares.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of one million two hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,237,500) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, to one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000), by way of the issue of forty-two thousand two hundred eighteen (42,218) new Class A shares and seven thousand two hundred eighty-two (7,282) Class B Shares of the Company, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Subscription - Payment

I. Thereupon, RHONE PARTNERS II, L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for thirteen thousand four hundred two (13,402) new Class A shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of two hundred nine (209) Class A shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each of ALMATIS INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. (AIH), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 105.227, having a share capital of one million nine hundred thirty-one thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 1,931,775) represented by sixty-five thousand six hundred eighty (65,680) Class A shares (the A Shares) and eleven thousand five hundred ninety-one (11,591) Class B Shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

This contribution is being made for a value of four hundred forty thousand six hundred forty-eight Euro (EUR 440,648) out of which three hundred thirty-five thousand fifty (EUR 335,050) are allocated to the share capital of the Company and one hundred five thousand five hundred ninety-eight Euro (EUR 105,598) will be allocated to a share premium account which shall be exclusively attributed to the Class A shares in the Company's annual accounts.

II. RHONE OFFSHORE PARTNERS II, L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twenty-seven thousand ninety-eight (27,098) new Class A shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of four hundred twenty-two (422) A Shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each of AIH.

This contribution is being made for a value of eight hundred ninety-one thousand three Euro (EUR 891,003) out of which six hundred seventy-seven thousand four hundred fifty Euro (EUR 677,450) are allocated to the share capital of the Company and two hundred thirteen thousand five hundred fifty-three Euro (EUR 213,553) will be allocated to a share premium account which shall be exclusively attributed to the Class A shares in the Company's annual accounts.

III. RHONE GERMAN PARTNERS II, GmbH & CO. KG, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one thousand one hundred eighty-four (1,184) new Class A shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of nineteen (19) A Shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each of AIH.

This contribution is being made for a value of thirty-eight thousand nine hundred thirty-five Euro (EUR 38,935) out of which twenty-nine thousand six hundred Euro (EUR 29,600) are allocated to the share capital of the Company and nine thousand three hundred thirty-five (EUR 9,335) will be allocated to a share premium account which shall be exclusively attributed to the Class A shares in the Company's annual accounts.

IV. RHONE CO-INVESTMENT II, L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred thirty-four (534) new Class A shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of nine (9) A Shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each of AIH.

This contribution is being made for a value of seventeen thousand five hundred fifty Euro (EUR 17,550) out of which thirteen thousand three hundred fifty Euro (EUR 13,350) are allocated to the share capital of the Company and four thousand two hundred Euro (EUR 4,200) will be allocated to a share premium account which shall be exclusively attributed to the Class A shares in the Company's annual accounts.

V. ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for seven thousand two hundred eighty-two (7,282) new Class B shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of one hundred sixteen (116) Class B shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each (the B Shares) of AIH.

This contribution is being made for a value of one million seventy-four thousand fourteen Euro (EUR 1,074,014) out of which one hundred eighty-two thousand fifty Euro (EUR 182,050) are allocated to the share capital of the Company and eight hundred ninety-one thousand nine hundred sixty-four Euro (EUR 891,964) will be allocated to a share premium account which shall be exclusively attributed to the Class B shares in the Company's annual accounts.

(The A Shares and the B Shares are hereinafter referred to as the Shares).

RHONE PARTNERS II, L.P., RHONE OFFSHORE PARTNERS II, L.P., RHONE GERMAN PARTNERS II, GmbH & Co. KG, RHONE CO-INVESTMENT II, L.P. and ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD are hereinafter referred to as the Companies.

It results from a certificate issued as of the date hereof by the management of AIH that, as of the date of such certificate:

- The Companies are the full owners of the Shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, representing all the shares of AIH's total share capital.
- The Shares are fully paid-up.
- The Companies are solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.
- None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.
- There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.
- According to Luxembourg law and the Articles of Association of AIH, the Shares are freely transferable.
- All formalities required in the Grand Duchy of Luxembourg subsequent to the contribution in kind of the Shares will be effectuated upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
- On 16 December 2005, the Shares to be contributed are worth at least two million four hundred sixty-two thousand one hundred fifty Euro (EUR 2,462,150).

Such certificate of AIH, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is further to the increase in capital as follows:

RHONE PARTNERS II, L.P.	13,491	Class A Shares
RHONE OFFSHORE PARTNERS II, L.P.	27,279	Class A Shares
RHONE GERMAN PARTNERS II, GmbH & Co. KG	1,192	Class A Shares
RHONE CO-INVESTMENT II, L.P.	538	Class A Shares
ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD	7,500	Class B Shares
Total	50,000	shares

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting decides to amend article 5.1, 5.3, 5.4, 13.3, 13.4, 15.3 and 16.2 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«5.1 The Company's corporate capital is fixed at one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000) represented by forty-two thousand five hundred (42,500) Class A shares (the Class A Shares) and seven thousand five hundred (7,500) Class B shares (the Class B Shares and together with the Class A Shares, the Shares) in registered form with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.3 Any share premium paid in respect of any Class A Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the Class A Share Premium Reserve Account) of the Company and any share premium paid in respect of any Class B Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the Class B Share Premium Reserve Account) of the Company.

5.4 The Class A Share Premium Reserve Account and the Class B Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class A Shares and Class B Shares, respectively, subject to the Articles and any agreements entered into among the shareholders and between the shareholders and the Company (as such agreements may be amended, restated or supplemented from time to time).

13.3 However, without prejudice to Article 13.4, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

13.4 The shareholders may not consummate any of the following transactions without the consent of a majority of the Class A Shares and a majority of the Class B Shares in issue:

(i) (a) to declare or effect the payment of dividends or other distributions or the redemption or repurchase of any Shares or the Class A Share Premium Reserve Account and the Class B Share Premium Reserve Account, or (b) to reduce or increase the share capital of the Company, the Class A Share Premium Reserve Account or the Class B Share Premium Reserve Account, or the terms of any outstanding options or warrants issued by the Company (if any) or (c) to issue or grant the option to purchase or subscribe to any Shares of the Company;

(ii) to authorize or effect any merger or consolidation or other reorganization of the Company with or into another corporation;

(iii) to amend, alter or repeal (including any amendment, alteration or repeal effected by a merger, consolidation or similar business combination) any provision of the Company's articles of association in any manner that materially and adversely affects the rights, powers, preferences or obligations of the Company, the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares; and

(iv) to dissolve, wind-up or liquidate the Company or its assets.

15.3 In the event of a payment of a dividend, each Share shall be entitled to a fraction of the total profit distributed, the numerator of which shall be the total equity (par value and share premium) represented by that Share at the time of the relevant payment of dividend, and the denominator shall be the aggregate of the Company's statutory capital account and share premium account at the time of the relevant payment of dividend.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, to the shareholders in such way that each Share shall be entitled to a fraction of the liquidation surplus, the numerator of which shall be the total equity (par value and share premium) represented by that Share at the time of the relevant payment of liquidation surplus, and the denomi-

nator shall be the aggregate of the Company's statutory capital account and share premium account at the time of the relevant payment of liquidation surplus.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Winandy and any employee of BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 15,500.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ALMATIS CAPITAL HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 12 décembre 2005 par acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, qui n'est pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu:

RHONE PARTNERS II, L.P., un «limited partnership» constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistré auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 020367366-3534147, représentée par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2005,

RHONE OFFSHORE PARTNERS II, L.P., un «exempted limited partnership» de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à C/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman Islands, British West Indies, enregistré auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro CR-13617,

représentée par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2005,

RHONE GERMAN PARTNERS II, GmbH & CO. KG, un «limited partnership» de droit allemand, ayant son siège social à Pöllath + Partner, Kardinal-Faulhaber-Strasse 10, 80333 Munich, Allemagne, enregistré auprès du Amtsgericht München, Registergericht sous le numéro HRA 80159,

représentée par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2005,

RHONE CO-INVESTMENT II, L.P., un «limited partnership» constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 030364805-3665510,

représentée par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2005,

ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD, un «non-share capital corporation» de droit de l'Etat de l'Ontario, avec siège social à 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, Canada M2M 4H5,

représentée par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2005,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont valablement représentées à l'Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et est dès lors habilitée à délibérer sur les différents points prévus à l'ordre du jour, mentionné ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Création de deux classes de parts sociales, les parts sociales de Classe A et les parts sociales de Classe B, et classification des parts sociales existantes de la Société comme parts sociales de Classe A et parts sociales de Classe B.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 1.237.500) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de 25 euros (EUR 25) à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000) par l'émission de quarante-deux mille deux cent dix-huit euros (EUR 42.218) nouvelles parts sociales de Classe A et sept mille deux cent quatre-vingt-deux euros (EUR 7.282) parts sociales de Classe B ayant une nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

4. Souscription et paiement de l'augmentation de capital spécifiée au point 3 ci-dessus.

5. Modification des articles 5.1, 5.3, 5.4, 13.3, 15.3 et 16.2 des statuts de la Société (les Statuts).

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre des parts sociales de la Société.

7. Divers.

III. que l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation. Les associés présents ou représentés se considèrent comme ayant été dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été mis préalablement à leur disposition.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer de deux classes de parts sociales, les parts sociales de Classe A et les parts sociales de Classe B, et classification des parts sociales existantes de la Société comme parts sociales de Classe A et parts sociales de Classe B.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant d'un million deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 1.237.500) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de 25 EUR (EUR 25) à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000) par l'émission de quarante-deux mille deux cent dix-huit euros (EUR 42.218) nouvelles parts sociales de Classe A et sept mille deux cent quatre-vingt-deux euros (EUR 7.282) parts sociales de Classe B ayant une nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Souscription - Paiement

I. Ces faits exposés, RHONE PARTNERS II, L.P., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire treize mille quatre-cent deux euros (EUR 13.402) nouvelles parts sociales de Classe A et les libérer entièrement par un apport en nature de deux cent neuf (209) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune de ALMATIS INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. (AIH), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.227, ayant un capital social d'un million neuf cent trente et un mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 1.931.775) représenté par soixante-cinq mille six cent quatre-vingts (65.680) Parts Sociales de Classe A (les Parts Sociales A) et onze mille cinq cent quatre-vingt-onze (11.591) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Cet apport est fait pour une valeur de quatre cent quarante mille six cent quarante-huit euros (EUR 440.648), dont trois cent trente-cinq mille cinquante euros (EUR 335.050) sont crédités au compte capital de la Société et cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 105.598) seront transférés à un compte de prime d'émission attribué exclusivement aux Parts Sociales de Classe A dans les comptes annuels de la Société.

II. RHONE OFFSHORE PARTNERS II, L.P., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire vingt-sept mille quatre-vingt-dix-huit (27.098) nouvelles Parts Sociales de Classe A et les libérer entièrement par un apport en nature de quatre cent vingt-deux (422) Parts Sociales A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune de AIH.

Cet apport est fait pour une valeur de huit cent quatre-vingt-onze mille trois euros (EUR 891.003), dont six cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 677.450) sont crédités au compte capital de la Société et deux cent treize mille cinq cent cinquante-trois euros (EUR 213.553) seront transférés à un compte de prime d'émission attribué exclusivement aux Parts Sociales de Classe A dans les comptes annuels de la Société.

III. RHONE GERMAN PARTNERS II, GmbH & Co. KG, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire mille cent quatre-vingt-quatre (1.184) nouvelles Parts Sociales de Classe A et les libérer entièrement par un apport en nature de dix-neuf (19) Parts Sociales A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune de AIH.

Cet apport est fait pour une valeur de trente-huit mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 38.935), dont vingt-neuf mille six cents euros (EUR 29.600) sont crédités au compte capital de la Société et neuf mille trois cent trente-cinq euros (EUR 9.335) seront transférés à un compte de prime d'émission attribué exclusivement aux Parts Sociales de Classe A dans les comptes annuels de la Société.

IV. RHONE CO-INVESTMENT II, L.P., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire cinq cent trente-quatre (534) nouvelles Parts Sociales de Classe A et les libérer entièrement par un apport en nature de neuf (9) Parts Sociales A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune de AIH.

Cet apport est fait pour une valeur de dix-sept mille cinq cent cinquante euros (EUR 17.550), dont treize mille trois cent cinquante euros (EUR 13.350) sont crédités au compte capital de la Société et quatre mille deux cents euros (EUR 4.200) seront transférés à un compte de prime d'émission attribué exclusivement aux Parts Sociales de Classe A dans les comptes annuels de la Société.

V. ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les nouvelles Parts de Classe B et les libérer entièrement par un apport en nature de cent seize (116) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales B) de AIH.

Cet apport est fait pour une valeur d'un million soixante-quatorze mille quatorze euros (EUR 1.074.014), dont cent quatre-vingt-deux mille cinquante euros (EUR 182.050) sont crédités au compte capital de la Société et huit cent quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante-quatre euros (EUR 891.964) seront transférés à un compte de prime d'émission attribué exclusivement aux Parts de Classe B dans les comptes annuels de la Société.

(Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B sont définies comme étant les Parts Sociales).

RHONE PARTNERS II, L.P., RHONE OFFSHORE PARTNERS II, L.P., RHONE GERMAN PARTNERS II, GmbH & CO. KG, RHONE CO-INVESTMENT II, L.P. and ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD sont définies comme étant les Sociétés.

Il résulte d'un certificat délivré par l'administration de AIH, en date de ce jour que:

- Les Sociétés sont les propriétaires des Parts Sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune représentant l'ensemble du capital social de AIH.
- Les Parts Sociales sont entièrement libérées.
- Les Sociétés sont les seuls ayant droits des Parts Sociales avec le pouvoir d'en disposer.
- Aucune des Parts Sociales ne fait l'objet d'un gage ou d'un droit de jouissance, il n'existe aucun droit d'acquisition de tout gage ou de tout droit de jouissance sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne font l'objet d'aucune saisie.
- Il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer une ou plusieurs des Parts Sociales.
- Conformément au droit luxembourgeois et aux statuts de AIH, les Parts Sociales sont librement transmissibles.
- Toutes les formalités afférentes à cet apport en nature des Parts Sociales seront effectuées au Luxembourg dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié attestant dudit apport en nature.
- En date du 16 décembre 2005, les Parts Sociales apportées ont une valeur d'au moins deux millions quatre cent soixante-deux mille cent cinquante euros (EUR 2.462.150).

Ledit certificat de AIH, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée décide de faire acter que l'actionnariat suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus se présente dès lors comme suit:

RHONE PARTNERS II, L.P.	13.491 Parts Sociales de Classe A
RHONE OFFSHORE PARTNERS II, L.P.	27.279 Parts Sociales de Classe A
RHONE GERMAN PARTNERS II, GmbH & CO. KG	1.192 Parts Sociales de Classe A
RHONE CO-INVESTMENT II, L.P.	538 Parts Sociales de Classe A
ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD	7.500 Parts Sociales de Classe B
Total	50.000 Parts Sociales

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de modifier les articles 5.1, 5.3, 5.4, 13.3, 13.4, 15.3 et 16.2 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social est fixé à la somme d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000) représenté par quarante-deux mille cinq cents (42.500) Parts de Classe A et sept mille cinq cents (7.500) Parts de Classe B (les Parts de Classe A et les Parts de Classe B étant définies collectivement comme les Parts Sociales) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.3 Toute prime d'émission versée lors de l'émission de toute Part de Classe A sera allouée à un compte prime d'émission (le Compte Prime d'Emission des Parts de Classe A) de la Société et toute prime d'émission versée lors de l'émission de toute Part de Classe B sera allouée à un compte prime d'émission (le Compte Prime d'Emission des Parts de Classe B) de la Société.

5.4 Le Compte Prime d'Emission des Parts de Classe A et le Compte Prime d'Emission des Parts de Classe B peuvent être incorporé dans le capital social de la Société contre l'émission de Parts de Classe A et de Parts de Classe B respectivement, sous réserve de tout accord conclu entre les associés et entre les associés et la Société (tel qu'amendé, modifié ou complété de temps à autre).

13.3 Toutefois, sans préjudice de l'Article 13.4, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société ne pourront être prises qu'à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.4 Les associés ne pourront décider des opérations suivantes sans le consentement de la majorité des détenteurs de Parts de Classe B et des détenteurs de Parts de Classe A alors émises:

(i) (a) déclarer ou rendre effectif le paiement de dividendes ou la réalisation d'autres distributions ou le rachat de toute Part Sociale ou du Compte Prime d'Emission des Parts de Classe A et du Compte Prime d'Emission des Parts de Classe B, ou (b) réduire ou augmenter le capital social de la Société le Compte Prime d'Emission des Parts de Classe A ou le Compte Prime d'Emission des Parts de Classe B, ou les conditions de toutes options ou warrants alors émises par la Société (s'il en est) ou (c) émettre ou accorder une option aux fins d'acquérir ou de souscrire à toute Part Sociale de la Société;

(ii) autoriser ou rendre effective toute fusion ou consolidation ou autre mesure de réorganisation de la Société avec ou dans une autre société;

(iii) modifier, refondre ou supprimer (y compris toute modification, altération ou suppression résultant d'une fusion, d'une consolidation ou d'autres opérations similaires) toute disposition des Statuts de la Société ayant pour effet de modifier substantiellement et de façon défavorable, les droits, pouvoirs, préférences ou obligations de la Société, des détenteurs de Parts de Classe A et des détenteurs de Parts de Classe B; et

(iv) dissoudre ou liquider la Société ou ses actifs.

15.3 En cas de paiement d'un dividende, chaque Part Sociale donne droit à une fraction du montant total des bénéfices distribués, le numérateur étant le montant total des capitaux (valeur nominale et prime d'émission) représentés par cette Part Sociale au moment du paiement concerné du dividende et le dénominateur étant la somme du compte capital social de la Société et du compte de prime de d'émission de la Société, au moment du paiement concerné du dividende.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés de telle façon à ce que chaque Part Sociale donne droit à une fraction du boni distribué, le numérateur étant le montant total des capitaux (valeur nominale et prime d'émission) représentés par cette Part Sociale au moment du paiement concerné du boni de liquidation et le dénominateur étant la somme du compte capital social de la Société et du compte de prime de d'émission de la Société au moment du paiement concerné de ce boni de liquidation.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société suite à l'augmentation de son capital social sont évalués à 15.500,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 151S, fol. 41, case 9. – Reçu 24.621,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

J. Elvinger.

(045630/211/421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

ALMATIS CAPITAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 113.026.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40713 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(045633/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

ERKAN - IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 22.227.

EXTRAIT

Par décision du Conseil en date du 22 mars 2006, Monsieur Marino Di Pietro, né à Lodrino/Suisse, le 22 mai 1962 et domicilié au 3, Via Rodari au 6900 Lugano/Suisse, a été coopté comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Luca Jermini, né à Cademario/Suisse, le 21 janvier 1968 et domicilié au 19, Via Cantonale au 6901 Lugano/Suisse, administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042266/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

CASALVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.186.

Nous avons le regret de vous informer que nous démissionnons de notre mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l.

B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042259//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

CASALVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.186.

J'ai le regret de vous informer que je démissionne de mes fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Géraldine Schmit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042260//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

CASALVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.186.

J'ai le regret de vous informer que je démissionne de mes fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Christophe Davezac.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03036. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042263//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

TEXTO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.447.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 mars 2006

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, Mademoiselle Corinne Bitterlich et Monsieur Jean-Paul Reiland ne se représentent pas aux suffrages;

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées en tant que nouveaux Administrateurs pour une période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012;

- Le mandat de la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012;

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Certifié sincère et conforme

TEXTO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042584/795/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

EPI Q2 MÜNSTER MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 109.984.

Par résolution en date du 11 avril 2006, l'associé unique de la société EPI Q2 MÜNSTER MANAGEMENT, S.à r.l. a pris les décisions suivantes:

- Démission de Monsieur Ron Seacombe, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD, Londres, Royaume-Uni, de son poste de gérant de la société EPI Q2 MÜNSTER MANAGEMENT, S.à r.l. avec effet au 11 avril 2006.

- Nomination de Monsieur Ben Newman, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD, Londres, Royaume-Uni, au poste de gérant de la société EPI Q2 MÜNSTER MANAGEMENT, S.à r.l. avec effet au 11 avril 2006 et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Dominique Robyns,
- Madame Yannick Poos,
- Monsieur Ben Newman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02599. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042285/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

WALK 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 104.763.

Par résolution en date du 27 mars 2006, l'associé unique de la société WALK 2, S.à r.l. a pris les décisions suivantes:

- Démission de Monsieur Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD, Londres, Royaume-Uni, de son poste de gérant de la société WALK 2, S.à r.l. avec effet au 27 mars 2006.

- Démission de Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son poste de gérant de la société WALK 2, S.à r.l. avec effet au 27 mars 2006.

- Nomination de Monsieur Ronald Seacombe, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD, Londres, Royaume-Uni, au poste de gérant de la société WALK 2, S.à r.l. avec effet au 27 mars 2006 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Yves Barthels, avec adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au poste de gérant de la société WALK 2, S.à r.l. avec effet au 27 mars 2006 et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Bruno Bagnouls,
- Monsieur Ronald Seacombe,
- Monsieur Yves Barthels.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02603. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042291/581/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**HellermannTyton BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HARWICH BETA, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 113.276.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mai 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(042691/242/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

CODE BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 38, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 106.182.

Convention de cession de parts sociales

Entre les soussignés

Monsieur Mario Ferreira demeurant à L-9250 Diekirch, rue de l'Industrie 12A, associé de la société CODE BAR, S.à r.l. avec siège social à L-9240 Diekirch, Grand-rue 38, ci-après dénommé le Cédant,

d'une part,

et

Monsieur Joaquim Antonio Godinho Oliveira, demeurant à L-7595 Reckange/Mersch, rue de Septfontaines 13, ci-après dénommé le Cessionnaire,

d'autre part.

Le cessionnaire souhaite acquérir 50 parts et le cédant est disposé à lui céder les parts.

Il a été convenu ce qui suit.

Art. 1^{er}. Cession de parts sociales. Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte, 50 parts de la société CODE BAR, S.à r.l.

aux conditions et suivant les modalités de la présente convention de cession de parts.

Le cédant garantit être pleinement propriétaire des parts visées ci-dessus, objet de la présente convention, qu'ils sont à la libre disposition et que celles-ci ne sont grevées d'aucune sûreté, de droit de préemption ou d'aucune restriction quelconque à leur libre négociabilité et s'engage à faire en sorte que ces caractéristiques soient maintenues jusqu'à complet paiement du prix conformément à l'article 2 de la présente convention.

Art. 2. Prix et modalités de paiement. La présente convention se fera à la valeur nominale, dont la quittance par la signature de la présente.

Le prix convenu par les parties s'entend frais et taxes éventuelles non comprises, ce qui exclut notamment la prise en charge par le Cédant des droits d'enregistrement et des honoraires et frais en rapport avec la cession des parts.

A partir du paiement complet, le cessionnaire est propriétaire des parts et disposera de l'ensemble des droits sociaux attachés à la qualité d'associés.

Fait à Diekirch, le 2 mai 2006.

M. Ferreira / J.A. Godinho Oliveira

Cédant / Cessionnaire

Enregistré à Diekirch, le 3 mai 2006, réf. BQ-DSO00024. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Convention de cession de parts sociales

Entre les soussignés

Monsieur Mario Ferreira demeurant à L-9250 Diekirch, rue de l'Industrie 12A, associé de la société CODE BAR, S.à r.l. avec siège social à L-9240 Diekirch, Grand-rue 38, ci-après dénommé le Cédant,

d'une part,

et

Madame Luisa Maria Dos Santos Goncalves, demeurant à L-7595 Reckange/Mersch, rue de Septfontaines 13, ci-après dénommé le Cessionnaire,

d'autre part.

Le cessionnaire souhaite acquérir 50 parts et le cédant est disposé à lui céder les parts.

Il a été convenu ce qui suit.

Art. 1^{er}. Cession de parts sociales. Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte, 50 parts de la société CODE BAR, S.à r.l. aux conditions et suivant les modalités de la présente convention de cession de parts.

Le cédant garantit être pleinement propriétaire des parts visées ci-dessus, objet de la présente convention, qu'ils sont à la libre disposition et que celles-ci ne sont grevées d'aucune sûreté, de droit de préemption ou d'aucune restriction quelconque à leur libre négociabilité et s'engage à faire en sorte que ces caractéristiques soient maintenues jusqu'à complet paiement du prix conformément à l'article 2 de la présente convention.

Art. 2. Prix et modalités de paiement. La présente convention se fera à la valeur nominale, dont quittance par la signature de la présente.

Le prix convenu par les parties s'entend frais et taxes éventuelles non comprises, ce qui exclut notamment la prise en charge par le Cédant des droits d'enregistrement et des honoraires et frais en rapport avec la cession des parts.

A partir du paiement complet, le cessionnaire est propriétaire des parts et disposera de l'ensemble des droits sociaux attachés à la qualité d'associés.

Fait à Diekirch, le 2 mai 2006.

M. Ferreira / L. M. Dos Santos Gonçalves

Cédant / Cessionnaire

Enregistré à Diekirch, le 3 mai 2006, réf. BQ-DSO00023. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Décisions des associés

Suite à la démission au 15 mai 2006 de Mme Helena Cerqueira Carvalho, comme gérante technique de la société CODE BAR, S.à r.l., les associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La démission de Madame Helena Cerqueira Carvalho en sa qualité de gérante technique est acceptée. Mme Cerqueira Carvalho cesse donc ses activités de gérante technique de la société avec effet au 15 mai 2006.

Deuxième résolution

Est nommé nouvelle gérante, à partir du 15 mai 2006, avec pouvoir d'engager à elle seule la société avec sa signature: Madame Luisa Maria Dos Santos Gonçalves, née le 5 mai 1964 à Sao Sebastiao Da Pedreira, demeurant à L-7595 Reckange/Mersch, rue de Septfontaines 13.

Diekirch, le 2 mai 2006

L.M. Dos Santos Gonçalves / J.A. Godinho Oliveira.

Enregistré à Diekirch, le 3 mai 2006, réf. DSO-BQ00025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(941311/591/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 mai 2006.

EPI Q2 MÖNCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 109.987.

Par résolution en date du 11 avril 2006, l'associé unique de la société EPI Q2 MÖNCHEN, S.à r.l. a pris les décisions suivantes:

- Démission de Monsieur Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, GB-W1J 5HD, Londres, Royaume-Uni, de son poste de gérant de la société EPI Q2 MÖNCHEN, S.à r.l. avec effet au 11 avril 2006.

- Démission de Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son poste de gérant de la société EPI Q2 MÖNCHEN, S.à r.l. avec effet au 11 avril 2006.

- Nomination de Monsieur Ronald Seacombe, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD, Londres, Royaume-Uni, au poste de gérant de la société EPI Q2 MÖNCHEN, S.à r.l. avec effet au 11 avril 2006 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Yves Barthels, avec adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au poste de gérant de la société EPI Q2 MÖNCHEN, S.à r.l. avec effet au 11 avril 2006 et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Bruno Bagnouls,
- Monsieur Ronald Seacombe,
- Monsieur Yves Barthels.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042295/581/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

FMP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.000.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 86.917.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Joseph Mayor, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042933/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

**ASIA INDUSTRIAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. COSMETICS GLOBAL HOLDINGS, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 40,000.-.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 112.676.

In the year two thousand and six, on the 5th of April.
Before Us, Maître Jacques Delvaux notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 87453,

hereby represented by Emanuela Brero, director of corporate administration, residing in Luxembourg, 5, place du Théâtre, by virtue of a proxy.

In order to hold the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company COSMETICS GLOBAL HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (the «Company»), having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 112.676.

The meeting is presided by Mrs Emanuela Brero, prenamed, who appoints as secretary Mr Ahmed Benssouna, attorney at law, residing in Luxembourg, 20, avenue Monterey.

The meeting appoints as scrutineer Ms Prune Callot, lawyer, residing in Luxembourg, 20, avenue Monterey.

I) The sole shareholder represented at the meeting as well as the number of shares held by him have been inscribed on an attendance list signed by the sole shareholder present, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as set up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the acting notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

Will also remain attached to the present deed with which it will be registered, the proxy given by the represented sole shareholder to the present meeting, signed ne varietur by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list, all 1,600 ordinary shares issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different statements of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda

1. Modification of the name of the Company;
2. Amendment of Article 4 («Denomination») of the Articles of Association of the Company, which shall thereafter be read as follows: «The Company will have the denomination ASIA INDUSTRIAL HOLDINGS, S.à r.l.; and
3. Miscellaneous.

After discussion, the meeting took unanimously the following decision:

Sole resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into ASIA INDUSTRIAL HOLDINGS, S.à r.l. and to give to Article 4 of the Articles of Associations of the Company the following wording:

«**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination ASIA INDUSTRIAL HOLDINGS, S.à r.l.»

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

As the agenda is exhausted and nobody requests anymore, the Chairman declares the meeting closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille six, le 5 avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453,

ici représentée par Emanuela Brero, administratrice de sociétés, résidant à Luxembourg, 5, place du Théâtre, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Pour tenir une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée COSMETICS GLOBAL HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 112.676.

L'assemblée est présidée par Madame Emanuela Brero, précitée, qui nomme en tant que secrétaire, Monsieur Ahmed Benssoua, avocat, demeurant à Luxembourg, 20, avenue Monterey.

L'assemblée élit en tant que scrutateur Madame Prune Callot, juriste, demeurant à Luxembourg, 20, avenue Monterey.

I) L'associé unique représenté à l'assemblée ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par l'associé unique représenté et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Restera également annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement, la procuration de l'associé représenté, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.600 parts sociales ordinaires émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification du nom de la Société;

2. Modification de l'Article 4 («Dénomination») des statuts de la Société, qui aura dès lors la teneur suivante: «La Société aura la dénomination: ASIA INDUSTRIAL HOLDINGS, S.à r.l.

3. Divers.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'actionnaire unique décide de changer le nom de la Société en ASIA INDUSTRIAL HOLDINGS, S.à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: ASIA INDUSTRIAL HOLDINGS S.à r.l.».

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Brero, A. Benssoua, P. Callot, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, vol. 28CS, fol. 24, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Delvaux.

(042757/208/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

ASIA INDUSTRIAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,-.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 112.676.

Statuts coordonnés en date du 5 avril 2006, suite à un acte n° 175 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(042761/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

OMNIA FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 50.262.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

(042441/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

BENEDU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 26.902.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

(042443/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

LENREC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 24.077.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

(042446/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

GRANDS CRUS SELECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 66.832.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 mai 2006

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 mai 2006 que:

Le prénom officiel de Monsieur Fernand Walentiny est Ferdinand.

En conséquence, les actionnaires ont constaté que:

- Monsieur Ferdinand dit Fernand Walentiny, maître boucher charcutier, né à Luxembourg le 14 août 1949, demeurant à L-1713 Luxembourg, 209, rue de Hamm, a été nommé comme nouvel administrateur et administrateur-délégué de la société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 mars 2006.

- Ont été cooptés comme nouveaux administrateurs de la société:

Monsieur Marco Walentiny, né le 30 novembre 1962 à Luxembourg, demeurant à L-1713 Luxembourg, 209, rue de Hamm; et

Mademoiselle Patricia Walentiny, étudiante, née le 15 juillet 1982 à Luxembourg, demeurant à L-3371 Leudelange, 12, rue Gruefwiss.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour GRANDS CRUS SELECTION S.A.

Ferdinand dit F. Walentiny / R. Walentiny

Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03795. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(042565//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

CORDONNERIE CAMY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 68.591.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

M. Fonseca Firmino

Gérant

(042510//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

TRANS-SUD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.
R. C. Luxembourg B 30.429.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2006.

H. Lorent / M. Lommel

Gérant technique / Gérant administratif

(042514//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

1906 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4150 Esch-sur-Alzette, 7, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 68.150.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, qui s'est tenue à Luxembourg en date du 3 avril 2006

L'assemblée décide:

De rayer les administrateurs suivant avec effet immédiat:

Madame Doris Cavallaro,

Madame Carla Machado,

ELIOLUX S.A.

De rayer le commissaire aux comptes avec effet immédiat:

Monsieur René Moris.

De nommer comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale en 2010:

Monsieur Gianfranco Sgreccia,

16, rue des Romains,

L-4974 Dippach;

Monsieur Maurizio Bei,

2A, rue du Marché,

L-4621 Differdange;

Monsieur Italo Bei,

1, rue du Marché,

L-4621 Differdange.

De nommer comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale en 2010:

BUREAU MODUGNO, S.à r.l.

130, Grand-rue,

L-3313 Bergem.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN • NICKELS & ASSOCIES, S.à r.l.

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042660/1132/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

ADVENT NEW AGE HOLDING, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 116.219.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and six, on the third of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT NEW AGE (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/o M&C Corporate Services, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on May 1st, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of ADVENT NEW AGE HOLDING.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by ADVENT NEW AGE (CAYMAN) LIMITED, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Michael J. Ristaino, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Desmond Mitchell, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, England;
 - Myriam Deltenre, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT NEW AGE (CAYMAN) LIMITED, une société existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à C/o M&C Corporate Services, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 1^{er} mai 2006.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ADVENT NEW AGE HOLDING.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

ADVENT NEW AGE (CAYMAN) LIMITED, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolution de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
 - Desmond Mitchell, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Angleterre;
 - Myriam Deltenre, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2006, vol. 903, fol. 59, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mai 2006.

J.-J. Wagner.

Power of attorney

The undersigned, ADVENT NEW AGE (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/o M&C Corporate Services, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

duly represented by Michael J. Ristaino, director,

hereby gives irrevocable proxy to Mr Olivier Peters, licencié en droit, residing in Luxembourg, and/or to Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, and/or Ms Marjorie Valbon, maître en droit, residing in Luxembourg (each a «proxyholder»),

with full power of substitution to represent the undersigned before the notary for the purpose of the incorporation in Luxembourg of a société à responsabilité limitée under the name of ADVENT NEW AGE HOLDING (hereinafter the «Company»).

The proxyholder is authorised to determine the purpose of the Company which shall read as follows:

«The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies

as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.»

Full power is given to the proxyholder to draw up the articles of incorporation and to determine the amount of the share capital of the Company and to decide that this amount shall be of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) Shares with A par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The proxyholder is authorised to subscribe in the name and for the account of the undersigned all five hundred (500) shares, payable by a contribution in cash.

Full power is also given to the proxyholder to attend the extraordinary general meeting of the sole partner which shall be held immediately after the incorporation of the Company and:

- to vote at the election of the first managers and to fix the term of their offices; and
- to determine the address of the registered office of the Company.

Finally, all powers are given to the proxyholder to make any statement, cast all votes, sign all minutes of meetings and other documents, do everything which is lawful, necessary or simply useful in view of the accomplishment and fulfilment of the present proxy and the incorporation of the Company and to proceed, in accordance with the requirements of Luxembourg law, to any registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register and to any publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, while the undersigned promise(s) to ratify all said actions taken by the proxyholder whenever requested.

This proxy, and the rights, obligations and liabilities of the undersigned and the proxyholder hereunder, shall be governed by the laws of Luxembourg, to the exclusion of its rules of conflict of laws.

Any claims, disputes or disagreements arising under, in connection with or by reason of this proxy shall be brought by the undersigned and the proxyholder in the courts of Luxembourg City, and each of the undersigned and the proxyholder hereby submits to the exclusive jurisdiction of such courts in any such actions or proceeding and waives any objection to the jurisdiction or venue of such courts.

Given and signed in Boston, MA; U.S.A., on May 1, 2006.

ADVENT NEW AGE (CAYMAN) LIMITED

M.J. Ristaino

Director

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2006, vol. 903, fol. 59, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(043169/239/395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

KERSCHENMEYER CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 33.571.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour VO CONDULTING LUX S.A.

Signature

(042547/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

TILINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 113.827.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Christophe Davezac, Géraldine Schmit et Philippe Vanderhoven, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042952/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

ELITEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.916.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 avril 2006

1. Mademoiselle Corinne Bitterlich et Messieurs Pierre Mestdagh et Jean-Paul Reiland ne se représentent pas aux suffrages;

2. Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées en tant que nouveaux Administrateurs pour une période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012;

3. Le mandat d'Administrateur de la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

ELITEK S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02522. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042589/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

BELTXNEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.297.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 avril 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(042624/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

MK LUXINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 43.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mai 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(042625/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

FOYER INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 46, rue Léon Laval.
R. C. Luxembourg B 53.682.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00116, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER INTERNATIONAL S.A.

J.-L. Courange / F. Tesch

Administrateur / Président

(042831/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

E.V.R. ENDOVASCULAR RESEARCHES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 73.887.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Signature.

(042851/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

ARTES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 55.762.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Signature.

(042852/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

CHAUSSURES RIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 8B, rue Kelterberg.

R. C. Luxembourg B 79.627.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

Signature.

(042927//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

BROSSIA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 99.387.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Fabio Mazzoni, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01223. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042934/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

EUROMEDIA LUXEMBOURG ONE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03122, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROMEDIA LUXEMBOURG ONE S.A., Société Anonyme

Signature

(043004/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

ZILMPLAN, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-1430 Luxemburg, 22, boulevard Pierre Dupong.
H. R. Luxemburg B 116.187.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den achten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft ZILMFANZ A.G., mit Sitz in L-1430 Luxemburg, 22, boulevard Pierre Dupong hier vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder, nämlich;

Herr Henning Nieboer, Diplomegeograf, wohnhaft in L-6689 Mertert, und

2.- Herr Gert Zilm, Ingenieur, wohnhaft in L-1711 Luxemburg, 1, rue Bernard Haal, letzterer handelnd sowohl in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied als auch in eigenem Namen.

Welche Kompargenten, handelnd wie eingangs erwähnt erklären zwischen ihnen und allen denjenigen welche im Nachhinein Anteilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Gesellschaftsname der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet ZILMPLAN.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind Studien und Beratung auf den Gebieten der räumlichen Kommunal-, Regional- und Landesplanung sowie die Verkehrsplanung und Projektmanagement.

Weiterer Zweck der Gesellschaft ist die Handelsvertretung von Unternehmen die vorstehend genannte Projekte erstellen und/oder vertreten.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können.

Desweiteren kann die Gesellschaft sich kapitalmäßig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen und diese Beteiligungen verwerten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet.

Sie kann durch Beschluß der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließen aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluß einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Es ist der Gesellschaft gestattet Büros, Zweigstellen und/oder Filialen sowohl im In- als auch im Ausland zu errichten.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt sechszehntausend Euro (16.000,- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je hundertsechzig Euro (160,- EUR), welche wie folgt verteilt sind:

1.- Die Aktiengesellschaft ZILMFANZ, neunzig Anteile	90
2.- Herr Gert Zilm, zehn Anteile	10
<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin: 0;"/>	
Total: der Anteile	100

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß die Summe von sechzehntausend Euro (16.000,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 6. Die Anteilübertragung an Drittpersonen kann nur mit der Zustimmung aller Anteilhaber geschehen.

Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an den überlebenden Ehepartner respektive die pflichtberechtigten Erben übertragen werden. In jedem Fall sind die Bestimmungen des Artikels 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 anwendbar.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben der Gesellschafter können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Anteilhabern oder durch die Generalversammlung aller Anteilhaber, ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterzeichnung des oder der Geschäftsführer.

Es ist dem oder den Geschäftsführern erlaubt Vertretungsvollmachten auszustellen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluß in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Anteilhabern oder von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Anteilhaber legen deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein mögen, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf 900,- EUR abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben die Anteilhaber, handeln wie eingangs erwähnt, welche das gesamte Kapital vertreten, folgende Beschlüsse gefaßt:

1.- Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird Herr Gert Zilm vorbenannt.

Der Geschäftsführer hat die weitgehendsten Befugnisse die Gesellschaft rechtskräftig durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

2.- Die Adresse der Gesellschaft ist, L-1430 Luxemburg, 22, boulevard Pierre Dupong.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Nieboer, G. Zilm, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, vol. 153S, fol. 51, case 7. – Reçu 160 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 12. Mai 2006.

P. Decker.

(042705/206/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

IPN SERVICES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1330 Luxemburg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

H. R. Luxemburg B 116.401.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den sechszwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Frau Graziella Eckert, geb. Lauria, geprüfte Bilanzbuchhalterin, geboren am 9. November 1965 in Dillingen (Deutschland), wohnhaft in D-66763 Dillingen, Hoxbergstrasse 7.

Diese Komparentin ersucht den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannte Komparentin errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung IPN SERVICES, S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist.

1. Die Erbringung von administrativen Dienstleistungen jedweder Art, insbesondere die Erbringung von Buchhaltungsdienstleistungen und die damit in Zusammenhang stehende Beratungsleistung.

2. Im weiteren umfasst der Zweck der Gesellschaft jedwede gewerbliche Vermittlungs- und Handelstätigkeit, soweit diese nicht gesetzlich besonders geregelt sind.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen in In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, im In- und Ausland ausüben.

3. Das Verwalten der Markenrechte der IPN Gruppe.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- Frau Graziella Eckert, vorbenannt 100 Anteile

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer. Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandanten verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfalle eines Gesellschafters fallen dessen Geschäftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Grundkosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zum alleinigen Geschäftsführer wird Frau Graziella Eckert, geborene Lauria, geprüfte Bilanzbuchhalterin, geboren am 9. November 1965 in Dillingen (Deutschland), wohnhaft in D-66763 Dillingen, Hoxbergstrasse 7, ernannt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin.

Sie kann Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-1330 Luxemburg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Der Notar hat die Komparentin darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparentin ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, datum wie eingangs erwähnt

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Eckert, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 49, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 16. Mai 2006.

P. Bettingen.

(046185/202/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

COMMUNICATION ONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.800.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 115.456.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042936/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

HYPOSWISS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.190.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour HYPOSWISS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / I. Asseray

Associate Director / Director

(043039//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

EINGLER INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 99.769.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006
Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Joseph Mayor et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042937/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

DREADNOUGHT INVESTMENTS LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 162.500.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 86.179.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006
Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Christophe Davezac et Joseph Mayor, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042939/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. TMW PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS LUXEMBOURG S.A.).

Registered office: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 28.214.

In the year two thousand and six, on the fifth day of the month of May.
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of TMW PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS LUXEMBOURG S.A. (the «Corporation»), a société anonyme, having its registered office at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under the number B 28.214, incorporated under the name of GLOBAL INCOME FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. pursuant to a deed of the Maître Robert Schuman, notary residing in Rambrouch, dated June 6, 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 230 of August 27, 1988. The articles of incorporation of the Corporation have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, dated April 15, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1002 of October 7, 2005.

The meeting was opened at 11.15 a.m. with Mrs Ingrid Dubourdieu, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Ariette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The meeting elected as scrutineer Mrs Meryll Lefevre-Sory, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the name of the Corporation from TMW PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS LUXEMBOURG S.A. into PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A. and subsequent amendment of Article one of the articles of incorporation of the Corporation to read as follows:

«**Art. 1.** There exists among the existing shareholders and all those who may become owner of shares in the future, a public limited liability company («société anonyme») under the name of PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A. (hereinafter the «Corporation»).

The Corporation shall be governed by the present articles of incorporation and by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.»

2. Miscellaneous.

II.- That all the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the board of the meeting.

III.- That, pursuant to the attendance list, two (2) shareholders holding together five thousand (5,000) shares, that is to say 100% of the issued shares, are present or represented; the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to the meeting, no convening notices were necessary.

Then, the general meeting, and after deliberation, took the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to change the name of the Corporation from TMW PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS LUXEMBOURG S.A. into PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A. and to subsequently amend Article one of the articles of incorporation of the Corporation to read as follows:

«**Art. 1.** There exists among the existing shareholders and all those who may become owner of shares in the future, a public limited liability company («société anonyme») under the name of PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A. (hereinafter the «Corporation»).

The Corporation shall be governed by the present articles of incorporation and by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.»

The resolution has been taken by unanimous vote.

There being no further business before the meeting, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed (no shareholder expressing the wish to sign).

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq mai.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TMW PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social sis 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 28.214, constituée sous la dénomination de GLOBAL INCOME FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. par acte notarié, reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence de Rambrouch, en date du 6 juin, 1988, lequel fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 27 août 1988, sous le numéro 230. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, daté du 15 avril 2005, lequel fut publié au Mémorial le 7 octobre 2005, sous le numéro 1002.

L'Assemblée s'est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Madame Ingrid Dubourdieu, avocat, résidant à Luxembourg, qui a nommé Madame Ariette Siebenaler, employée privée, résidant à Junglinster, comme secrétaire.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Madame Meryll Lefevre-Sory, juriste, résidant à Luxembourg.

Après constitution du bureau de l'assemblée, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que l'agenda de la présente assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Changement du nom de la Société de TMW PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS LUXEMBOURG S.A. en PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A. et modification subséquente de l'article premier des statuts de la Société, afin de lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la dénomination de PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après la «Société»).

La Société sera régie par les présents statuts ainsi que par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.»

2. Divers.

II.- Que le nom des actionnaires présents à l'assemblée ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions détenues par les actionnaires sont détaillés dans la liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'assemblée, sera jointe au présent acte et enregistrée avec lui.

III.- Que, conformément à la liste de présence, cinq mille (5.000) actions sur cinq mille actions sont présentes ou représentées.

IV.- Que la présente assemblée, représentant 100 pour cent du capital, est dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'agenda

V.- Que tous les actionnaires de la Société présents ou représentés déclarent avoir été dûment avertis et avoir eu connaissance de l'agenda préalablement à cette assemblée, aucune convocation ne fût nécessaire.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire a pris la résolution suivante:

Seule résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la Société de TMW PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS LUXEMBOURG S.A. en PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A. et de modifier subséquemment l'article premier des statuts de la Société, afin de lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la dénomination de PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après la «Société»).

La Société sera régie par les présents statuts ainsi que par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.»

La résolution a été prise à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au jour indiqué en tête de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, sur demande des comparants, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Le document ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau de l'assemblée ont signé avec nous, notaire, le présent acte (aucun actionnaire ne manifestant le souhait de le signer).

Signé: I. Dubourdieu, A. Siebenaler, M. Lefevre-Sory, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 mai 2006, vol. 436, fol. 66, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 mai 2006.

H. Hellinckx.

(046130/242/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 28.214.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mai 2006.

H. Hellinckx.

(046132/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

DIRECT MEZZANINE 2006 ONSHORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 116.396.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirteenth of April.

Before Us, M^e Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

GS DIRECT MEZZANINE 2006 FUND, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4118572, represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 24, 2006.

Which proxy shall be signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I. Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the «Companies' Law») and the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the company is DIRECT MEZZANINE 2006 ONSHORE, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, entirely subscribed and fully paid up.

Art. 7. Every share entitles its owner to one (1) vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one (1) owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the managers consider this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles of association and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the managers.

Art. 8. The life of the company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Title III. Management

Art. 9. The company is managed by a board of managers which will be composed of at least five (5) members, who need not be shareholders. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting of shareholders.

The powers and remunerations of any manager possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 10. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object, except those expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders.

The board of managers represents the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers.

The board of managers may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since, as the case may be, either the date of incorporation or the close of the last financial year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from the available free reserves and reduced by losses carried forward and amounts allocated to the legal reserve.

Art. 11. The board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a board meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a board meeting by means of a communications device (including a telephone or video conference) which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to

hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one (1) copy of the minutes of the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

The board can validly deliberate and act only if a majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The board resolutions will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two (2) managers.

Art. 12. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one (1) or more managers, who will be called «managing director(s)».

The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 12 above, the company is committed by the sole signature of any one (1) manager for decisions having a value of an amount of up to three thousand Euro (3,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over three thousand Euro (3,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least (2) two managers.

Art. 14. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one (1) but less than twenty-five (25) shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of formation of the company and close on the thirty-first of December 2006.

Art. 17. Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up a balance sheet, which will contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the company and which will be accompanied by an annex summarising all the commitments of the company and debts of the managers and/or auditors to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above mentioned balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts of the company.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of association, it is referred to the existing applicable laws.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

GS DIRECT MEZZANINE 2006 FUND, L.P.	500 shares
Total	500 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred Euro (1,800.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Gérard Meijssen, Managing Director of WHITEHALL MANAGEMENT SERVICES B.V., born in Monnickendam, the Netherlands, on August 29, 1966, professionally residing at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2. Eric Goldstein, Vice President, born in New York, United States, on June 4, 1974, professionally residing at 85, Broad Street, New York, N.Y. 10004, United States of America;

3. Steffen Kastner, Managing Director, born in Karlsruhe, Germany, on May 8, 1964, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom;

4. Rosa Villalobos, Managing Director, born in Barcelona, Spain, on July 5, 1972, professionally residing at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and

5. Ulrika Werdelin, Managing Director, born in Örnäset, Sweden, on August 18, 1969, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom.

3) The company shall have its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

GS DIRECT MEZZANINE 2006 FUND, L.P., un partenariat à responsabilité limitée constitué sous le droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, immatriculé auprès du Bureau du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4118572, représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée le 24 mars 2006.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire sousigné et restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'il a déclaré vouloir constituer comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est DIRECT MEZZANINE 2006 ONSHORE, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une (1) voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

Les parts sociales de la société ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque les gérants considèrent que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes qu'elle fixe et dans les limites prévues par la loi et les présents statuts, racheter ses propres parts sociales.

A moins que le rachat des parts sociales soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par les gérants.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Titre III. Administration

Art. 9. La société est administrée par un conseil de gérance qui sera composé de cinq (5) membres au moins, associés ou non. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée.

En cas de vacance d'une place au conseil, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations de tout gérant éventuellement nommé postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social, à l'exception de ceux expressément réservés par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée soit comme demandeur soit comme défendeur sera géré au nom de la société par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur base d'un état comptable intérimaire (bilan et compte de perte et profits) qui prouve que la société dispose de montants distribuables suffisants pour financer la distribution.

Le montant susceptible d'être distribué par distribution intérimaire ne pourra excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis, selon le cas, soit le jour de la constitution, soit la clôture du dernier exercice social précédant la distribution (pourvu que le bilan annuel concernant cet exercice ait été approuvé), augmenté des bénéfices reportés et des montants prélevés sur des réserves libres disponibles, et réduit des pertes reportées et des montants à allouer à la réserve légale.

Art. 11. Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence peut être confiée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause.

Chaque gérant empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par courrier, télégramme, télex ou téléfax un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant une télé ou vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou par l'intermédiaire d'un tel moyen de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une (1) copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil ne peut délibérer ni agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions ne seront adoptées qu'à la majorité des votes des membres présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant aussi valables que si elles étaient adoptées à une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du conseil seront actées dans un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par tous deux (2) gérants.

Art. 12. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un (1) ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de «délégués à la gestion journalière».

Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

Art. 13. Sauf si des décisions spéciales aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil de gérance conformément à l'article 12 ci-dessus, la société est engagée par la seule signature de chacun des gérants pour les décisions ayant une valeur jusqu'à un montant de trois mille euros (3.000,- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à trois mille euros (3.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux (2) gérants.

Art. 14. Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est censée être valablement prise jusqu'à ce qu'elle soit adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. A l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2006.

Art. 17. Chaque année le trente et un décembre, la gérance établit un bilan, y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société et accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires envers la société.

En même temps, la gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'état financier susmentionné.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième (1/10) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

Le ou les liquidateurs aura/ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la société.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant ainsi été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

GS DIRECT MEZZANINE 2006 FUND, L.P.	500 parts sociales
Total 500 parts sociales	500 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après la constitution de la société, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
 1. Gerard Meijssen, Managing Director de WHITEHALL MANAGEMENT SERVICES B.V., né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant à titre professionnel au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 2. Eric Goldstein, vice-président, né à New York, Etats-Unis, le 4 juin 1974, demeurant à titre professionnel au 85, Broad Street, New York, N.Y. 10004, Etats-Unis;
 3. Steffen Kastner, Managing Director, né à Karlsruhe, Allemagne, le 8 mai 1964, demeurant à titre professionnel à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, Grande-Bretagne;
 4. Rosa Villalobos, Managing Director, née à Barcelone, Espagne, le 5 juillet 1972, demeurant à titre professionnel au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et
 5. Ulrika Werdelin, Managing Director, née à Örnäset, Suède, le 18 août 1969, demeurant à titre professionnel à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, Grande-Bretagne.
- 3) Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, vol. 28CS, fol. 32, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mai 2006.

P. Bettingen.

(046073/202/359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

BOUVIER PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 112.247.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Philippe Vanderhoven, Johanna Van Oort, Carole Caspari et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042946/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.